

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Janvier 2021

22X21

MARCHÉ DE TRAVAUX N°2018/TX/0012 DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE REQUALIFICATION DU QUARTIER DE LA GAVOTTE AVENANT N°3 – PROLONGATION DU DÉLAI CONTRACTUEL DES LOTS N°9 / 16 ET 23 AVENANT N°4 – PROLONGATION DU DÉLAI CONTRACTUEL DU LOT N°8 AVENANT N°5 – PROLONGATION DU DÉLAI CONTRACTUEL DES LOTS N°3 / 7 ET 10

La Commune des Pennes Mirabeau s'est engagée dans une opération de requalification du quartier de la Gavotte afin de rénover ou reconstruire les structures existantes (pôle multi-accueil petite enfance, groupe scolaire) et créer de nouveaux équipements (Idée-thèque, restaurant intergénérationnel).

Par délibération N°13x16 en date du 28 janvier 2016, le conseil municipal a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux pour l'opération de requalification du projet de requalification du quartier de la Gavotte.

La délibération du conseil municipal du 10 avril 2018 n°39x18 a permis l'ouverture d'une autorisation de programme pour cette opération. Cette délibération a mis au vote les crédits de paiement sur les quatre années d'exercices prévisionnels de l'opération.

Par délibération N°188x18 en date du 26 juillet 2018, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer le marché de travaux n°2018/TX/0012 pour les lots n°3 / 7 / 8 / 9 / 10 / 16 et 23.

Par délibération N°59x20 en date du 19/05/2020, le délai contractuel de la tranche ferme a été augmenté à 23.5 mois soit une prolongation de 4.5 mois (21 jours ouvrés / mois) avec une fin des prestations prévisionnelle au 26/01/2021.

Une prolongation du délai contractuel de la tranche ferme s'avère nécessaire. Le délai de la tranche ferme est augmenté suivant les détails suivants :

- Ordre de service de suspension des travaux pour cas de force majeure (pandémie COVID 19) : 8 semaines (16 mars 2020 au 11 mai 2020)

- Application des prescriptions FFB et OPPBTP pour limitation de coactivité : 15 semaines (du 11 mai 2020 au 15 septembre 2020)

- intempéries du 11 mai 2020 au 13/01/2021 : 20 jours,

Le nouveau délai contractuel de la tranche ferme est de 31,5 mois soit une prolongation de 36 semaines avec une fin des prestations prévisionnelle au 04/10/2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé :

- AUTORISE le Maire à signer les avenants,

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 - M. AMARO – FIORILE-REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU –
SCAMARONI - GORLIER-LACROIX – FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Janvier 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI